



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

## PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

### Installations classées pour la protection de l'environnement

### COMMUNES DE LYS-HAUT-LAYON ET CERNUSSON

### CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est avisé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2018, une consultation du public est ouverte en mairies de LYS-HAUT-LAYON et CERNUSSON, du **mardi 21 août 2018 au mardi 18 septembre 2018 inclus** à la suite de la demande formulée par Madame et Monsieur les gérants de l'EARL LA CARRIE, afin d'être autorisé à exploiter un élevage de volailles situé au lieu dit «La Grande Carrie» sur les communes de LYS-HAUT-LAYON et CERNUSSON, installation soumise à enregistrement visée sous la rubrique n° 2111-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier aux mairies de **LYS-HAUT-LAYON et CERNUSSON, du mardi 21 août 2018 au mardi 18 septembre 2018**, aux jours et heures suivants :

#### Mairie de LYS HAUT LAYON :

**Août** : du lundi au vendredi de 9H à 12H30

**Septembre** : les lundi et jeudi de 9H à 12H30 et de 14H30 à 17H - le mardi de 9H à 12H30 et de 14H30 à 19H - le mercredi de 9H à 12H30 - le vendredi de 9H à 16H

#### Mairie de CERNUSSON :

- Mardi de 14h à 18h - Vendredi de 14h à 18h30

ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr), rubrique Publication – consultation du public - installations classées pour la protection de l'environnement. Elle pourra formuler ses observations sur un registre aux mairies de **LYS-HAUT-LAYON et CERNUSSON** ou par correspondance à la préfecture, bureau des procédures environnementales et foncières à l'adresse suivante :

**[pref-icpe@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-icpe@maine-et-loire.gouv.fr)**

Le Préfet prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, assortie le cas échéant, de prescriptions particulières ou un refus d'enregistrement.